



**FÉDÉRATION ÉTUDIANTE
COLLÉGIALE DU QUÉBEC**

CONSOMMATION RESPONSABLE

Politique

**57^e Congrès ordinaire
22, 23 et 24 octobre 2010
Cégep de Sept-Îles**

Fédération étudiante collégiale du Québec

Table des matières

<u>PRÉAMBULE</u>	3
<u>TITRE I : DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES</u>	3
CHAPITRE I : TERMINOLOGIE	3
SECTION I : DÉFINITIONS	3
SECTION II : INTERPRÉTATION	3
CHAPITRE II : OBJECTIFS	4
<u>TITRE II : CONSOMMATION D'ÉNERGIE</u>	4
<u>TITRE III : IMPRESSION</u>	5
<u>TITRE IV : CONSOMMATION DES EXÉCUTANTS</u>	5
<u>TITRE V : ACHATS</u>	6

PRÉAMBULE

- Préambule* 1. Considérant les nombreuses orientations et positions adoptées par la FECQ au fil des ans concernant le respect de l'environnement, le développement durable et la consommation responsable;
- considérant la volonté des membres de régir le mode de fonctionnement au siège social et les habitudes de consommation des exécutants dans le cadre de leurs fonction en ce qui a trait à l'alimentation, au matériel de bureau et aux autres produits;
- considérant la volonté de la FECQ de servir d'inspiration aux associations et organismes prônant des valeurs similaires et désirant concevoir leur propres politiques de consommation responsable;
- à ces causes, le Conseil d'administration dote la FECQ de la présente politique.

TITRE I : DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

CHAPITRE I : TERMINOLOGIE

SECTION I : DÉFINITIONS

- Définitions* 1. Dans la politique, à moins que le contexte ne s'y oppose, les termes suivants signifient :
- a) « politique » : la Politique de consommation responsable, soit le présent document;

SECTION II : INTERPRÉTATION

- Genre* 3. Dans la politique, à moins que le contexte ne s'y oppose, les genres masculins et féminins sont employés indistinctement et sont mutuellement inclus.
- Nombre* 4. Dans la politique, à moins que le contexte ne s'y oppose, les nombres singulier et pluriel sont employés indistinctement et sont mutuellement inclus.
- Référence* 5. Les intitulés qui sont utilisés pour désigner les titres, chapitres et sections de la politique ne le sont qu'à titre de référence et n'ont aucune valeur interprétative.

CHAPITRE II : OBJECTIFS

- Buts* 6. Les buts de la présente politique sont de faire en sorte :
- a) que le siège social soit le reflet de valeurs écologiques, de responsabilité sociale et d'équité;
 - b) que les personnes qui y travaillent agisse dans le sens de ces valeurs;
 - c) de favoriser un plus grand respect de l'environnement et du monde dans lequel chacun évolue.
- Priorité* 7. Les exécutants, dans le cadre de leurs fonctions, se doivent de toujours favoriser des mesures et moyens d'action écologiques, respectueux de l'environnement et des valeurs défendues dans la présente politique.
- Priorité économique* 8. En aucun temps les considérations économiques ou financières ne doivent avoir préséance sur les principes écologiques et éthiques défendus dans la présente politique dans le cadre des processus décisionnels de la FECQ.

TITRE II : CONSOMMATION D'ÉNERGIE

- Consommation d'énergie* 9. Dans une optique de développement durable, d'économie d'énergie et de préservation des ressources naturelles, les exécutants doivent, dans le cadre de leurs fonctions :
- a) privilégier la location de véhicules hybrides ou écologiques pour le transport, ou alors le transport en commun et le covoiturage;
 - b) favoriser une meilleure isolation des bureaux du siège social en période hivernale;
 - c) voir à l'extinction des lumières et des divers appareils électriques au moment de quitter le siège social;
 - d) privilégier les tubes fluorescents compacts plutôt que les ampoules incandescentes pour l'éclairage;
 - e) voir à l'installation d'économiseurs d'eau sur les robinets;
 - f) favoriser l'économie d'énergie dans le cadre de leurs diverses activités.

TITRE III : IMPRESSION

- Impression* 10. Afin d'éviter le gaspillage de papier et la surimpression, les exécutants doivent, dans le cadre de leurs fonctions :
- a) réutiliser le papier utilisé uniquement d'un côté;
 - b) limiter le nombre de documents imprimés, surtout dans le cadre des diverses assemblées et des révisions de documents entre eux;
 - c) toujours imprimer les documents au format recto-verso;
 - d) minimiser les marges des documents et utiliser toujours le simple interligne;
 - e) utiliser du papier recyclé non-blanchi et des cartouches d'encre recyclées pour l'impression.

- Documents internes* 11. De plus, pour les documents destinés à un usage interne, soit à l'usage exclusif des exécutants, des employés et des membres, les exécutants doivent :
- a) privilégier l'impression de documents au format « brouillon » pour économiser l'encre;
 - b) ne pas inclure de page de garde;

TITRE IV : CONSOMMATION DES EXÉCUTANTS

- Alimentation* 12. Afin de favoriser l'utilisation de matières non-polluantes et la consommation responsable, les exécutants doivent, s'ils ont à consommer des aliments dans le cadre de leurs fonctions :
- a) privilégier l'achat et la consommation d'aliments « équitables »;
 - b) restreindre l'utilisation du polystyrène au siège social;
 - c) privilégier la vaisselle lavable et réutilisable.

TITRE V : ACHATS

- Achats* 13. Afin de réduire la consommation de matières polluantes et de ressources naturelles ainsi que pour favoriser des habitudes de consommation socialement, écologiquement et éthiquement responsables, les exécutants doivent, lors de l'achat de produits dans le cadre de leurs fonctions :
- a) privilégier les produits ménagers « équitables » et biodégradables;
 - b) privilégier les logiciels informatiques gratuits;
 - c) privilégier l'achat de produits québécois;
 - d) privilégier l'achat de matières recyclables et réutilisables.
- Matériel promotionnel* 14. Lors de la production de matériel promotionnel, les exécutants doivent d'abord confirmer avec les membres les quantités nécessaires pour éviter le gaspillage.